

# OURS ET POUPÉES PASSION

**Salon Européen de l'Ours, de la Poupée et des Miniatures**  
Ours Anciens - Poupées Anciennes - Fournitures - Expertises



## NANTES ( 44 )

**WESTOTEL Nantes Atlantique**  
**Dimanche 9 Décembre 2018**



**NOUVELLE VILLE, NOUVEAU LIEU !**

Ours et Poupées Passion déménage et vous emmène, pour cette nouvelle édition, au pays du Petit Beurre ( pour les plus gourmands ) et des Ducs de Bretagne.

L'objectif du Salon reste, évidemment, le même : **promouvoir l'Ours et la Poupée de Collection, le Reborning, les Miniatures et Maisons de Poupées, l'Ours ancien et la Poupée ancienne, ainsi que toutes les disciplines s'y rattachant ( Fournitures, Peintures, Kits ... )**.

Cette journée sera l'occasion de partager et faire partager nos passions communes, qu'elles soient de création ou de collection. Nous mettrons, une nouvelle fois, tout en oeuvre pour vous proposer un vrai moment de convivialité et de partage.

Nous réitérons, cette année, notre Concours d' Ours, très apprécié par les visiteurs et ouvert à tous les exposants.

**Le site :** **WESTOTEL NANTES ATLANTIQUE**

**34 Rue de la Vrière**

**44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE**

Situé dans un parc paysagé, très proche de Nantes et de l'Erdre, l'établissement est accessible en 10 min de la gare TGV en voiture, et en 15 min en tram-train. L'hôtel dispose de 300 chambres, d'un bar et d'un restaurant ouvert à tous, tous les jours, dans une atmosphère chaleureuse et conviviale.

Pour plus d'informations, le site web de l'hôtel : **[www.westotel.com](http://www.westotel.com)**

Le Hall d'exposition principal (750 m2), situé en rez-de-chaussée permet d'accueillir plus d'une soixantaine d'exposants. Un accès direct par le parking ou un quai de chargement à l'arrière du bâtiment sont aussi disponibles.

Un grand parking gratuit de 500 places est disponible tout autour de l'hôtel.

**Les horaires :**

**Installation des stands : Dimanche 09 décembre : 7h00 - 10h00 (  DIMANCHE SEULEMENT )**

Ouverture au public : Dimanche 09 décembre : 10h00 - 17h00

Démontage des stands : Dimanche 09 décembre : 17h00 - 19h00

-----

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur : **[www.oursetpoupeespassion.com](http://www.oursetpoupeespassion.com)**

Pour toute question particulière, nous restons à votre disposition,

par téléphone : **06 16 04 30 28**, ou par mail : **[contact@oursetpoupeespassion.com](mailto:contact@oursetpoupeespassion.com)**

# CONCOURS Z'OURS 2018

Cette année encore, vous avez la possibilité de participer au concours z'Ours,

**Le thème choisi pour ce cinquième concours est “ DANS LA FORÊT ... “**  
**Ours sylvestre, ou Ours accompagné d'amis des bois, à vous de décider !**

**Pour présenter votre Ours au concours, il suffit de respecter les critères suivants :**

\* Taille de l'Ours : 40 cm maximum.

\* Tout est autorisé ( décor compris ) dans la limite d'un carré de 40 x 40 cm

Vos créations seront exposées lors du Salon, dans un emplacement réservé et surveillé.

Des bulletins de vote seront remis aux visiteurs à l'entrée et les 3 gagnants du concours seront annoncés à partir de 16h.

Le Gagnant remportera **une table offerte** pour le salon 2019 et **un trophée**.

Le Second remportera **une demi-table offerte** pour le salon 2019 et **un diplôme**.

Le Troisième recevra toutes nos félicitations, **un diplôme et un lot surprise**.

## **Important :**

Merci de valider votre participation en nous adressant un mail à l'adresse du salon **[contact@oursetpoupeespassion.com](mailto:contact@oursetpoupeespassion.com)**, toute participation devra être validée avant le 15 novembre.

Laissez libre cours à votre imagination, étonnez-nous !

Bonne création à toutes et tous !

NB : Le nombre minimum de participants pour l'attribution des lots est fixé à 6 créateurs.



# OURS ET POUPÉES PASSION

Salon Européen de l'Ours, de la Poupée et des Miniatures

**WESTOTEL Nantes Atlantique**

**Dimanche 9 Décembre 2018**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

NOM D'ARTISTE : .....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : ..... E-MAIL : .....

SITE WEB : ..... ( lien présent sur le site )

**RÉSERVATION DE ..... TABLE(S) DE 1,50 x 0,80 m**

**TARIF : 80 EUR / TABLE**

**TOTAL : ..... €**

- RÈGLEMENT :**
- CHÈQUE** ci-joint à l'ordre de : Association Tout Est Teddy  
( l'encaissement des chèques se fera vers le 30 octobre )
  - PAYPAL** ( adresse Paypal où envoyer la facture : ..... )
  - VIREMENT BANCAIRE** ( Coordonnées bancaires communiquées ultérieurement )

Si vous souhaitez obtenir des invitations ( 2 par table réservée ), merci de cocher cette case

REMARQUES : .....

Fait à ....., le .... / .... / .....

Signature .....

**MERCI DE REMPLIR ET D'ADRESSER CETTE INSCRIPTION AU PLUS VITE À :**  
**MAILLOT Jérôme - 48 rue des riveaux - 17390 LA TREMBLADE**

# REGLEMENT INTÉRIEUR DU SALON OURS ET POUPÉES PASSION

## **Article 1**

*Le Salon Ours et Poupées Passion est organisé par Tout Est Teddy, association loi 1901, déclarée à la sous-préfecture de Rochefort ( 17 ) le 24 juin 2009 sous l'identification R.N.A W172002816, dont le siège social est situé au 30 Rue Leibniz - 75018 PARIS*

*Cette exposition-vente a pour objectif de rassembler créateurs, artistes, revendeurs et collectionneurs autour d'un même évènement.*

## **Article 2**

*Les thèmes abordés par ce salon sont la création artistique d'ours en peluche de collection et de poupées de collection, la création de miniatures et maisons de poupées, la collection d'ours en peluche anciens et de poupées anciennes, la réalisation de peintures et d'accessoires rejoignant le thème de l'ours et de la poupée de collection.*

## **Article 3**

*Les personnes morales ( sociétés, associations ) ou physiques ( artistes, artisans, créateurs, particuliers simples collectionneurs, etc... ) peuvent prétendre à une inscription dès que leur bulletin de réservation, dûment rempli et signé, aura été retourné à l'adresse indiquée au recto.*

## **Article 4**

*L'association organisatrice de la manifestation décline toute responsabilité sur d'éventuels contrôles diligentés par des services administratifs ou judiciaires.*

## **Article 5**

*Les objets ou collections exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. L'association organisatrice ne saurait être tenue responsable notamment en cas de casse, perte ou vol, y compris en cas de force majeure.*

## **Article 6**

*Les exposants sont responsables de toute détérioration du mobilier mis à leur disposition, ainsi que tout sinistre survenant sur un tiers ou eux-même, à partir du moment où leur responsabilité est engagée dans le sinistre. L'enceinte de l'exposition est non-fumeur.*

## **Article 7**

*Les emplacements attribués par l'organisateur de la manifestation, ne peuvent être cédés, en partie ou en totalité, qu'avec l'accord de l'organisateur. En dehors de ces emplacements, il est formellement interdit à tout participant d'ajouter une table personnelle, ainsi que de déposer des objets ou autres dans les allées de circulation pouvant ainsi présenter un risque pour le public.*

## **Article 8**

*En cas de désistement d'un exposant moins d'un mois avant la date de la manifestation, il ne pourra lui être remboursé que la moitié des sommes versées, afin de couvrir les frais d'organisation de l'association organisatrice.*

*Les tables qui ne seraient pas occupées le jour de la manifestation à 9h00, ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Dans ce cas, les sommes versées resteraient de fait acquises à l'association organisatrice de la manifestation, à titre d'indemnité.*

## **Article 9**

*L'organisateur de la manifestation se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera nécessaire et décidera souverainement de tous les cas non prévus.*

## **Article 10**

*L'organisateur de la manifestation se réserve le droit d'exclure tout participant qui troublerait le bon fonctionnement de la manifestation, sans avoir à en exposer les motifs. Le contrevenant s'expose à un départ immédiat s'il refuse de se mettre en conformité avec ce règlement.*

## **Article 11**

*Le fait de participer à la manifestation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.*